



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
4 janvier 2021  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 31 décembre 2020, adressée au Secrétaire général par la Présidente du Conseil de sécurité

En ma qualité de Président du Conseil de sécurité, je vous fais tenir ci-joint une lettre datée du 29 décembre 2020 (voir annexe), adressée par le Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés créé par la résolution du Conseil [1612 \(2005\)](#), qui reprend les conclusions que le Groupe de travail a adoptées le 15 avril 2020 ([S/AC.51/2020/7](#)).

Le Président du Conseil de sécurité  
(*Signé*) Jerry Matthews **Matjila**



**Annexe****Lettre datée du 29 décembre adressée au Secrétaire général  
par le Président du Groupe de travail sur les enfants  
et les conflits armés**

À sa réunion du 27 juillet 2020, tenue à huis clos en visioconférence, le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés a examiné le sixième rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants touchés par le conflit armé au Soudan (S/2020/614), portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019, qui a été présenté par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés. Le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies s'est également adressé au Groupe de travail, qui a adopté ses Conclusions sur la question des enfants et du conflit armé au Soudan le 15 octobre 2020 (S/AC.51/2020/7).

Comme suite aux recommandations formulées par le Groupe de travail, et sous réserve et en application des dispositions du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 1612 (2005), 1882 (2009), 1998 (2011), 2068 (2012), 2143 (2014), 2225 (2015) et 2427 (2018), je suis chargé, en ma qualité de Président du Groupe de travail, de :

a) vous demander de veiller en permanence à l'efficacité du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé au Soudan et de la composante Protection de l'enfance de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS), notamment en allouant à cette composante suffisamment de moyens de protection de l'enfance ;

b) vous prier d'encourager l'équipe spéciale de pays des Nations Unies chargée de la surveillance et de la communication de l'information et les autres entités compétentes des Nations Unies à poursuivre leur concertation et leurs efforts pour aider le Gouvernement à faire face aux violations et aux atteintes commises sur la personne d'enfants dans le cadre du conflit armé, notamment par la protection des enfants, la réintégration des enfants touchés par le conflit, la surveillance et la communication de l'information sur la situation des enfants touchés par le conflit, le suivi et la mise en œuvre des plans d'action avec les groupes armés et la conclusion de nouveaux plans d'action avec les groupes armés ; et

c) vous encourager, notamment par l'intermédiaire de votre Représentante spéciale pour la question des enfants et des conflits armés, à diffuser largement auprès des acteurs compétents participant aux processus de paix et de médiation au Soudan le Guide pratique à l'intention des médiateurs pour la protection des enfants dans les situations de conflit armé, à veiller à ce que la protection, les droits, le bien-être et l'autonomisation des enfants touchés par le conflit armé fassent partie intégrante, à titre prioritaire, de la planification, des programmes et des stratégies de relèvement après le conflit, ainsi que des efforts faits pour consolider et pérenniser la paix et pour encourager et faciliter la prise en compte de leurs vues dans ces processus au Soudan.

Le Président  
du Groupe de travail du Conseil de sécurité  
sur les enfants et les conflits armés  
(Signé) Philippe **Kridelka**